

VILLE DE COURRIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 08 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 29 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Étaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, P. FROGET, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, D. DROISSART, E. HAURIEZ, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, O.VERGNAUD (rejoint le conseil à 19h53)

Étaient absents excusés et avaient donné procuration : F. THIBERVILLE, D. JARRY, A. LE ROUX, Patrick ROUSSEAU, D.IANONNE, O.VERGNAUD, G.PAILLART.

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33.
Madame Josiane DARLEUX a été élue secrétaire de séance.

MISE EN PLACE D'UNE ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE INTITULEE « BOURSE AUX PERMIS » A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU QUARTIER ROTOIS/SAINT ROCH (24/44)

Monsieur Mehaignery expose aux membres que la ville souhaite procéder à une demande financement auprès de l'ANCT dans le cadre de l'action « Bourse aux permis » qui se déroulera sur l'année 2024. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les publics en insertion professionnelle via le financement du permis B à 15 personnes qui n'entrent pas dans les critères d'éligibilité des dispositifs de financement de droit commun. Par ailleurs, une participation financière sera demandée à chaque bénéficiaire,

Il précise que ce projet sera déployé avec le concours des trois auto-écoles de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet « Bourse aux permis », autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et s'engage à financer ce projet suivant le tableau prévisionnel suivant :

	Initiateur	Dépenses	Recettes	
			Ville	Autres
Action « Bourse aux permis »	Mairie			ANCT 10 350 €
				Participants 2 250 €
		22 950 €	10 350 €	TOTAL 12 600 €

Dit que les dépenses seront reprises au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit.

Le Maire,

Christophe PILCH

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.